



Vol dans local vélo

Par philo

Bonjour

Je suis étudiant et réside dans une résidence étudiante privée. Mon vélo était attaché dans le local vélo de la copropriété. Il a été volé en forçant le cadenas et en le faisant passer au-dessus de la grille qui ne monte pas jusqu'au plafond.

Toutefois, depuis plusieurs semaines la porte sécurisée qui conduit au garage est hors d'usage et permet à quiconque d'avoir accès au sous-sol, où est le local vélo. Mon assurance ne veut pas couvrir la perte car c'est un local commun. La société de gestion de la résidence ne veut pas couvrir non plus, elle indique : qu'il est indiqué dans le contrat, qu'ils ne sont pas responsables des vols dans les parties communes.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous auriez dû vérifier les clauses du contrat d'assurance.

Il peut y avoir des recours, selon les cas, auprès du médiateur si pas d'accord avec votre assureur.

La copropriété n'est pas non plus responsable de couvrir les vélos déposés dans les locaux communs.

Portez quand même plainte sans tarder, le vélo sera peut-être retrouvé...